



Laurent MONET
Responsable
produits et marchés
BNP Paribas
Banque Privée

Un expert vous répond

Quels placements choisir pour sécuriser votre patrimoine financier ?

La baisse de rendement des placements sans risque

Depuis 18 mois, les places boursières sont soumises à rude épreuve : chute importante des prix des actifs et forte hausse de la volatilité.

Dans ce contexte, de nombreux investisseurs ont légitimement privilégié les placements "sans risque" : livrets, comptes à terme, certains OPCVM monétaires et fonds euros en assurance vie.

Cependant, en cette fin d'année, la rémunération de nombreux placements sans risque a commencé à diminuer et il est fort probable que cette tendance se poursuive début 2009. Le taux du livret devrait ainsi baisser fin janvier et les taux de capitalisation des fonds euros assurance vie seront sans doute globalement plus faibles cette année ou au mieux stables.

Quels supports choisir pour investir en toute sécurité sans renoncer totalement à une possibilité de gain supérieure à celle du marché monétaire ?

Les fonds à formule : une des réponses pour sécuriser son épargne

Les fonds à formule, à capital garantis ou protégés, proposent un compromis intéressant entre la recherche de performance et la sécurité du capital à l'échéance. Ce sont des placements qui permettent de participer à l'évolution des marchés financiers, tout en profitant d'une garantie ou d'une protection

du capital à l'échéance (2 ans, 5 ans, 8 ans). Ces caractéristiques sont définies dans une formule connue dès le départ, elles sont propres à chaque fonds. La performance finale peut ainsi dépendre d'un indice boursier, comme l'indice européen DJ Euro Stoxx 50 ou bien d'un panier d'indices (actions, obligations, matières premières, volatilité, ...) ou encore d'un panier d'actions sélectionnées. Toutefois, et c'est là l'originalité des fonds à formule, ils vous permettent de participer aux hausses des marchés avec un risque en capital à l'échéance prédéterminé (par exemple 5% du capital).

Ces produits ont toute leur place dans un portefeuille de clients de Banque Privée car ils permettent de diversifier les portefeuilles tout en minimisant les risques pris et ils limitent la baisse des portefeuilles en cas de fort retournement des marchés financiers.

Les solutions proposées par la Banque Privée

Nous commercialisons une dizaine de fonds à formule chaque année. Le lancement de ces produits s'accompagne systématiquement d'un processus bien précis respectant cinq critères. Le premier concerne le respect de la **stratégie économique** de BNP Paribas sur laquelle, dans un souci de cohérence, nous nous appuyons avant de décider de l'orientation du fonds. Par exemple, si nous estimons que les perspectives sur les États-Unis ou les petites capitalisations sont favorables, nous construisons le fonds en retenant ces supports comme sous-jacents.

Le second critère a trait à la **diversification du portefeuille**. Nous privilégions les sous-jacents qui diversifient les portefeuilles de nos clients, par exemple, les matières premières, les pays émergents...

Troisième point, l'**espérance de gain réel** qui doit être maximale pour l'investisseur.

Le quatrième critère est relatif à l'intelligibilité de la **formule du fonds**. Celle-ci doit être compréhensible par tous. La formule retenue devra exploiter au mieux les conditions financières du moment (taux d'intérêt et volatilité du sous-jacent).

Dernier élément, l'**innovation** : nous accordons une importance toute particulière à proposer à nos clients des placements innovants, que ce soit dans le choix des sous-jacents, dans la formule du fonds, dans les possibilités de sortie anticipée ou bien dans la durée d'investissement proposée.

En outre, la garantie ou la protection du capital apportée à l'échéance de ces fonds est celle de BNP Paribas, qui bénéficie d'une solidité financière reconnue (notation AA+ chez Standard and Poor's).

Nous commercialisons ainsi BNP Paribas Europe Index Garantie 2014, un fonds à formule garanti accessible jusqu'au 30 janvier 2009 dans le cadre d'un Compte d'instruments financiers ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Basé sur un mécanisme original et une formule simple, il propose au souscripteur une sortie anticipée au bout de 2 ans et demi, si l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est supérieure à 20 %. Dans ce cas, le souscripteur bénéficie d'un rendement de 16 %, auquel s'ajoute 100 % du capital*. Dans le cas contraire, le souscripteur obtient à l'échéance des 5 ans, 65 % de la hausse du DJ Euro Stoxx 50 depuis l'origine et la garantie de récupérer 100 % du capital investi*.

* Le capital investi correspond à l'investissement initial du souscripteur, hors fiscalité et prélèvements sociaux, déduction faite de la commission de souscription du fonds.

*Communication à caractère promotionnel.
Avant de souscrire à BNP Paribas Europe Index Garantie 2014, il convient de lire attentivement le prospectus simplifié de ce FCP, document réglementaire agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible dans les agences BNP Paribas.*

**Retrouvez-nous tous les mois dans
le Patrimoine pour répondre à vos
questions relatives à votre patrimoine.**

BNP Paribas Banque Privée, orfèvre de votre patrimoine